



DECISION N° 2022/041
Relative à l'acquisition de matériel de bureau société Allo-Micro

La Présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-54 du 15 septembre 2021 relative aux délégations accordées par le Conseil Communautaire à Mme la Présidente, en application de l'article L5211-10 du CGCT,

Afin d'équiper l'agente en charge du contrat local de santé en matériels informatique,

Vu la proposition commerciale faite par la société Allo-Micro sise 48 Pruneyrolles – 48 000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ,

DÉCIDE

Article 1 : L'acquisition de matériels informatique destiné à l'agente en charge du contrat local de santé auprès de la société Allo-Micro sise 48 Pruneyrolles – 48 000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ.

Article 2 : La dépense résultant de la présente décision s'élève à un montant de 625,00 € HT soit 750,00 € TTC.
Le montant de cette dépense sera réglé par prélèvement sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Lozère
- Monsieur le Trésorier de Marvejols
- Madame la Présidente certifie que la copie de la présente décision a été affichée à la porte de la Communauté de Communes le 27 juillet 2022

Fait à Marvejols, le 27 juillet 2022

La Présidente,
Patricia BREMOND



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com

Siège Social : Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.

Mail : accueil@cc-gevaudan.fr - Site : www.cc-gevaudan.fr